

Division des personnels  
Bureau des actes collectifs (D.P.E.2)

**CANDIDATURES POUR LES POSTES  
A AVIS**

Dans le cadre du mouvement 2018, vous désirez candidater sur un poste à avis.

Vous devez obligatoirement, compléter l'imprimé ci-joint.

Vous recevrez par mail une convocation pour vous présenter devant une commission d'entretiens qui se tiendra entre le lundi 19 mars et le vendredi 30 mars 2018).

La commission d'entretiens émettra un avis favorable ou défavorable sur votre candidature, puis le départage se fera au barème.

**ATTENTION :**

***Les enseignants ayant obtenu un avis favorable pour un même type de poste, ou fonction lors du mouvement 2017 ne seront pas convoqués à nouveau devant une commission***

**N'oubliez pas de saisir vos vœux par le biais du serveur SIAM.**

Je soussigné (e) :

NOM : \_\_\_\_\_

PRENOM : \_\_\_\_\_

Adresse mail professionnelle pour l'envoi de la convocation :

Prénom . nom @ac-aix-marseille.fr

TELEPHONE PORTABLE : \_\_\_\_\_

ECOLE D'AFFECTATION 2017-2018 : \_\_\_\_\_

FONCTION : \_\_\_\_\_

CIRCONSCRIPTION : \_\_\_\_\_

**Je souhaite candidater pour un poste (cocher la case correspondant au type de poste sollicité), indiquer également le numéro du poste ou de secteur :**

- Référent de scolarisation (fiche 53)
- Postes spécifiques relevant de l'ASH (Hôpital – IME – CMPP – IEM – SESSAD – ITEP-EDM – MDPH – conseiller pédagogique ASH) – fiches 33 à 47
- UPE2A (ex-CLIN) (fiche 54)
- ERUN (fiche 8)
- Coordonnateur REP+ (fiche 63-1 et 63-2)
- Directeur totalement déchargés en REP+, et direction 12 classes en REP+ (fiche 5-2)
- Ecoles pratiquant la pédagogie FREINET (fiche 1-1 et annexe 11 des postes signalés)
- Classes à horaires aménagés (musique – gymnastique) (fiche et annexe 11 des postes signalés)

**(Consulter la fiche de poste pour les pièces complémentaires à joindre : lettre de motivation, C.V...).**

Fait à : \_\_\_\_\_ le,

*Signature :*

A transmettre par courriel à la direction des services départementaux (DPE2) à « [ce.dpe13-secretariat@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.dpe13-secretariat@ac-aix-marseille.fr) » pour le **lundi 14 mars 2018** délai de rigueur.